

Le 26 janvier 2015 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** TOUS LES MEMBRES SAUF

**Absents représentés :**

Brigitte LAGRUE représentée par Yvonne THIMOND,  
Morgane DOR représentée par Pascal POISSON

**Absent non représenté, excusé:** Hélène D'ARAQUY

Marc GEORGET, Trésorier, excusé

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

**Lecture du registre des délibérations du 04 décembre 2014 par le secrétaire de séance**

Adopté à l'unanimité

**COMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire communique les informations suivantes au Conseil Municipal :

- Rapport d'activités 2013 de la CCBC
- Lettre Bernard DOUCET
- Courrier Najat VALLAUD-BELKACEM rythmes scolaires
- PSM courrier du Docteur Chevriot sur les projets en cours
- Remerciements FNATH pour la subvention attribuée
- Production de pétrole brute 2014 - Montmirail 5 393.968 tonnes - Hautefeuille 1664.821 tonnes (en 2013 - Montmirail: 5 575,538 tonnes - Hautefeuille: 1 865,285 tonnes)
- 31 janvier, 1er, 7 et 8 février: Salle Roger Perrin - Théâtre "La blonde que voila" compagnie FHELENE
- 5 février ELC-MJC - "Conférence Jules Verne Astronome?"
- 9 février à 19h30 pot d'accueil des nouveaux habitants
- 5,12 et 26 février de 14h à 16h permanence de la mission locale au Centre la Rochefoucauld, sur rdv
- 11 février à 20h30 - Commission animation
- 19 février à 18h - Commission des travaux et des bâtiments
- 21 février à 19h30: Cochonnet Montmirailais - loto salle Roger Perrin
- 21 février: BCC - soirée crêpes - Halle aux Veaux

***DELIBERATIONS***

**2015 – 9473 – Renouvellement de la convention fourrière 2015**

Monsieur Pierre QUILLERE a exposé aux membres du Conseil Municipal que conformément à la réglementation en vigueur relative aux chiens et chats en divagation, chaque commune doit: soit disposer de sa propre fourrière communales, soit faire appel à une structure extérieure.

Monsieur Pierre QUILLERE expose à l'Assemblée le projet de convention fourrière de l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A) pour l'année 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière 2015 avec l'A.I.M.A.A pour une durée d'un an. avec application d'une participation de 0,35€ TTC par habitant.

DECIDE de faire payer aux propriétaires d'animaux retrouvés par les services de la ville, un forfait de 170,00€.

Adopté à l'unanimité

*Madame Catherine RUIZ trouve le forfait de 170,00€ élevé.*

*Compte rendu du Conseil Municipal*

*Monsieur Pierre QUILLERE répond que ce forfait n'est appliqué que dans les cas où l'animal a été emmené à la fourrière. La police municipale fait en sorte de retrouver les propriétaires avant un transfert à Epernay.*

### **2015 – 9474 – Acquisitions des parcelles cadastrées section AZ n°211, 217, 212, 214, 215**

Monsieur le Maire a exposé à l'Assemblée le projet d'acquisition:

- des parcelles cadastrées AZ n°211, 217 et 212 d'une surface totale appartenant à la SCI de la belle vue.
- des parcelles cadastrées 214 et 215 appartenant à Monsieur et Madame DAUTEUIL.

Ces parties sont actuellement utilisées en voirie, il s'agit ici d'une régularisation

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AZ n°214 et 215 appartenant à Monsieur et Madame DAUTEUIL.

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AZ n°211, 217 et 212 appartenant à la SCI de la Belle Vue.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, pour le compte et au nom de la Ville, les actes notariés, et après constatation de la réalisation des conditions requises, les actes authentiques de vente de ces terrains, à intervenir et accomplir l'ensemble des formalités hypothécaires et administratives subséquentes.

Monsieur Michel DAUTEUIL ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

### **2015 - 9475 - Acquisition de la parcelle cadastrée section AY n°390**

Monsieur le Maire a exposé à l'Assemblée le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AY n°390. Cette partie de terrain est actuellement utilisée en voirie, il s'agit ici d'une régularisation

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AY n°390 d'une surface de 32 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Simone BOURGUIGNON et à Messieurs Pascal et Maurice HONNONS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, pour le compte et au nom de la Ville, l'acte notarié, et après constatation de la réalisation des conditions requises, l'acte authentique de vente de ce terrain à intervenir et accomplir l'ensemble des formalités hypothécaires et administratives subséquentes.

Adopté à l'unanimité

### **2015 - 9476 - Lotissement "le Domaine de Beaumont" - suppression de l'emplacement réservé n°6**

Monsieur le Maire a exposé à l'Assemblée le projet de suppression de l'emplacement réservé n°6 dans le cadre de l'aménagement du lotissement "le domaine de Beaumont" par Nord Est Aménagement. Maintenir cet emplacement obligerait la commune à construire une route sans que cela ne présente d'intérêt.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après examen du projet

DECIDE de la suppression de l'emplacement réservé n°6 sur les parcelles cadastrées ZN 128 et ZN 173.

Adopté à l'unanimité

### **2015 - 9477 - MAPA 2014-19-TR Remplacement des skydômes de la salle des fêtes Roger PERRIN**

Monsieur le Maire a exposé à l'Assemblée le projet de remplacement des skydômes de la salle des fêtes. 4 entreprises ont été consultées, une seule a répondu.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE LE MAPA 2014-19-TR à l'entreprise Vallois-Morel pour un montant de 13 072,26€ HT.

Adopté à l'unanimité

*Compte rendu du Conseil Municipal*



## 2015 - 9478 - Mise en place de la vidéoprotection - demande d'aide financière

Monsieur le Maire et Monsieur Pierre QUILLERE exposent au conseil municipal le projet de mise en place d'un réseau de vidéoprotection en présentant le diagnostic de sureté réalisé par le gendarmerie et la proposition de la société TCM (ajout de 21 caméras).

Le coût estimé de l'opération s'élève à 284 340 € HT

Le Conseil Municipal, après examen du projet:

- APPROUVE le projet présenté et décide de sa réalisation en 2015;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y référant;
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afin d'obtenir toutes les aides pour le financement.

Adopté à la majorité (2 voix contre: Céline PECHART et Jean-Paul COLMONT et une abstention Nathalie PIETREMENT)

*Madame Catherine RUIZ s'interroge sur le nombre de caméras et la possibilité d'en rajouter par la suite. Monsieur QUILLERE répond qu'il sera toujours possible de faire évoluer le réseau en ajoutant des caméras.*

*Les membres du conseil municipal s'interrogent sur les raisons pour lesquelles certaines zones de Montmirail comme le terrain de sport ne sont pas prévues dans l'étude d'installation des caméras. Monsieur Pierre QUILLERE répond qu'il faut faire des choix sur les zones, en précisant que la caméra mobile pourra toujours être installée dans les lieux où se déroulent des manifestations.*

## 2015 - 9479 - Installation de toilettes publiques - demande d'aide financière

Monsieur le Maire et Monsieur Michel DAUTEUIL ont exposé à l'Assemblée le projet d'installation de toilettes publiques sur le territoire de Montmirail. Pour permettre une offre de toilettes publiques sur le territoire de la commune, il est proposé d'installer des toilettes à entretien automatique à trois endroits: Impasse du Four, Place de l'église, Aire de jeu du rond de l'avenue.

Les détails de l'opération sont les suivants:

Toilettes Aire de jeu	44 555 €
Toilettes Impasse du Four	51 775 €
Toilettes Place de l'église	43 890 €
<b>Total HT</b>	<b>140 220 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après examen du projet

APPROUVE le projet présenté et décide de sa réalisation en 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y référant;

DONNE autorisation à Monsieur le Maire pour lancer toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet;

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afin d'obtenir toutes les aides pour le financement.

Adopté à l'unanimité

## 2015 - 9480 - Extension de la ZI de Mondant, travaux d'électricité et d'éclairage public

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux concernant l'extension de la zone industrielle de Mondant. Il s'agit ici de travaux d'éclairage public et d'électricité (basse tension) afin de rendre la zone attractive et permettre l'installation d'entreprises.

Le détail de l'opération est le suivant:

Electricité	66 756€ HT
Eclairage public	98 146,75€ HT
<b>Total</b>	<b>164 902,75€ HT</b>

- Le CONSEIL MUNICIPAL, après examen du projet
- APPROUVE le projet présenté et décide de sa réalisation en 2015.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y référant;
  - DONNE autorisation à Monsieur le Maire pour lancer toutes les procédures nécessaires à la réalisation des travaux;
  - DONNE délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afin d'obtenir toutes les aides pour le financement.

## 2015 - 9481 - Désaffectation et désacralisation de l'église de Maclaunay

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée la situation de l'Eglise de Maclaunay, actuellement en très mauvais état, notamment en ce qui concerne la toiture qui menace de s'effondrer et risquerait d'endommager le cimetière voisin.

Pour des raisons de sécurité et parce que des réparations engendreraient des coûts trop importants, il a donc été proposé de procéder à la déconstruction de l'église. Il convient pour cela de demander sa désacralisation et procéder à sa désaffectation.

Celle-ci est possible par arrêté préfectoral, à la demande du conseil municipal, sous réserve du consentement écrit de la personne physique ou morale ayant la qualité pour représenter le culte affectataire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à la procédure de désaffectation et désacralisation de l'église de Maclaunay.

Adopté à la majorité (1 abstention, Céline PECHART)

## 2015 - 9482 Utilisation des dépenses imprévues

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal, l'utilisation des dépenses imprévues inscrites au budget 2014 selon la répartition indiquée ci-dessous:

Crédits "dépenses imprévues" disponibles avant virement	
Section de fonctionnement - CH 022	120 000,00€
Virements des crédits "dépenses imprévues" vers les articles suivants:	
ARTICLE	MONTANT
Art. 6531 Indemnités élus	10 000,00 €
Art. 6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes privés	400,00 €
Art. 7391178 Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	880,00 €
Art. 73925 Fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales	1380,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'approuver l'utilisation faite par certificat des crédits inscrits en dépenses imprévues au budget primitif de l'exercice 2014, en section de fonctionnement

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23h15*

Etienne DHUICQ

Maire de Montmirail

